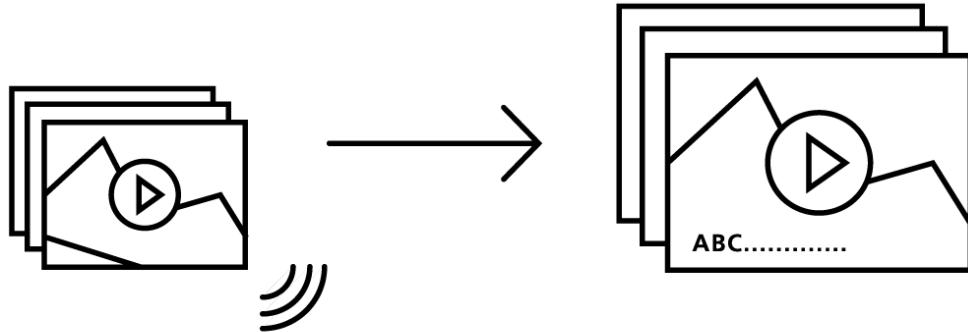




# Sous-titrage vidéo

Fiche d'information à l'intention de l'administration fédérale, version 2.1,  
juillet 2018



## Introduction

**Pourquoi des sous-titres ?** Les personnes malentendantes ont besoin de sous-titres pour pouvoir visionner des contenus audiovisuels comme des émissions de télévision ou des films. En effet, comme elles sont partiellement privées du son, il leur est souvent difficile d'en comprendre les images. Les sous-titres destinés aux personnes sourdes et malentendantes restituent non seulement les dialogues, mais aussi tous les éléments sonores nécessaires à la compréhension – avec des indications de type « musique douce » ou « coup de tonnerre ». Ils retroussent les dialogues sans les traduire, dans la langue dans laquelle ceux-ci sont prononcés. Même pour les personnes ayant un handicap auditif modéré, les sous-titres peuvent s'avérer très utiles. En effet, dans les émissions de télévision et les films, la musique ou les bruitages destinés à produire des effets dramatiques couvrent souvent les dialogues, même si les personnes concernées ont recours à des audiophones ou d'autres appareils auditifs. Enfin, les sous-titres ne profitent pas seulement aux personnes sourdes et malentendantes, mais aussi aux personnes allophones.

## Mise en œuvre

**Le sous-titrage, comment ça marche ?**

Le sous-titrage ne se résume pas à transcrire les répliques mot pour mot et à les insérer au bon endroit dans la vidéo. Il faut aussi pouvoir transmettre les dialogues et leur environnement sonore dans une forme intelligible pour les personnes sourdes et malentendantes. On veillera donc à respecter les usages formels et linguistiques qui s'appliquent à chaque région. Une fois les sous-titres insérés dans le film, ils sont systématiquement relus par un tiers afin d'éliminer les fautes et les formulations confuses.

Comment faire concrètement ?

Pour élaborer des sous-titres, on peut soit s'en charger soi-même sur YouTube (option A), soit mandater un tiers (option B). L'option C ne sera utilisée qu'à titre exceptionnel.

- A) Si l'on utilise YouTube, on peut, la plupart du temps, réaliser le sous-titrage soi-même. La plateforme vidéo permet en effet de générer facilement et rapidement ses propres sous-titres. Ceux-ci peuvent ensuite être exportés, traduits puis réimportés, une fonctionnalité appréciable dans un environnement multilingue. Vous trouverez des informations complémentaires dans l'[aide YouTube](#)<sup>1</sup>. Ici aussi, on veillera à respecter les usages en vigueur. N'hésitez pas à vous adresser à une agence de production (voir ci-après).
- B) Si le sous-titrage est confié à un tiers, il faut :
  - S'y prendre suffisamment à l'avance : si vous souhaitez réaliser une vidéo, contactez l'agence de production suffisamment tôt afin de discuter des détails (longueur et délai souhaité).
  - Faire sous-titrer une vidéo coûte environ 35 à 45 CHF la minute de film (selon que le texte de la bande-son et/ou du commentateur est fourni ou non). Les vidéos courtes entraînent généralement un supplément de prix ; en revanche, on peut souvent obtenir un rabais pour les films plus longs. Pour obtenir un devis précis, ne pas hésiter à demander une offre.
- C) À titre exceptionnel et uniquement comme solution de secours, il est possible de mettre en ligne la transcription au format HTML sous forme de fichier à télécharger. Toutefois, cette méthode ne rend pas la vidéo accessible en soi, elle se borne à en fournir le script.

## Pour aller plus loin

Message culture et  
ordonnance sur  
l'encouragement du  
cinéma

Le Message culture pour la période 2016 à 2020 prévoit notamment le soutien à la participation culturelle et plus spécifiquement « l'amélioration de l'accessibilité du cinéma suisse pour les personnes handicapées de la vue ou de l'ouïe »<sup>2</sup>. De plus, l'art. 65 de l'ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin, RS 443.113) règle depuis juillet 2016 les conditions relatives à l'accessibilité et à l'audiodescription.

Symbol CC (*closed  
captions*)

Pour activer les sous-titres dans les vidéos, cliquer sur le symbole CC (*closed captions*) en bas à droite.

<sup>1</sup> <https://support.google.com/youtube/answer/2734796?hl=fr> (consulté le 04.07.2018)

<sup>2</sup> Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020 du 28.11.2014, p. 52  
[www.bak.admin.ch](http://www.bak.admin.ch) > Thèmes > Message culture (consulté le 9.2.2017)



Agence de production

**SWISS TXT** Filiale et centre de compétence multimédia de la SRG SSR, SWISS TXT propose toute une série de prestations dans son département Services d'accès, notamment la préparation de médias audiovisuels pour les personnes atteintes de déficiences sensorielles, le sous-titrage, l'audiodescription et l'adaptation linguistique (p. ex. langue des signes). Contact : [www.swisstxt.ch](http://www.swisstxt.ch), [as@swisstxt.ch](mailto:as@swisstxt.ch), [+41 58 136 40 00](tel:+41581364000)

Contact BFEH

Vous connaissez d'autres agences de production ? Vous avez des questions ou des suggestions sur cette fiche d'information ? N'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse [ebgb@gs-edi.admin.ch](mailto:ebgb@gs-edi.admin.ch) ou au 058 462 82 36.  
<https://www.ebgb.admin.ch/fr>